

Recensement des Autorisations d'Occupation du Domaine Public Non Constitutif de Droit Réel
VILLE – 2024

Objet de l'AOT	Date de notification	Nom de l'attributaire de l'AOT	Code Postal	Durée	Montant de la redevance
<p align="center">Autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels pour l'exploitation d'une guinguette avec restauration, espace dansant et activités nautiques</p>	<p align="center">09/04/2024</p>	<p align="center">SARL LE SABLE FIN</p>	<p align="center">30100</p>	<p align="center">Du 20 juin 2024 jusqu'au 31 août 2024 pour la première saison. Elle prendra fin de plein droit le 31 août 2028</p>	<p>part fixe de redevance de 12 000 € TTC (douze mille euros toutes taxes comprises) et d'une part variable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 0 à 250 000 € hors taxes de chiffre d'affaires : 1 %, - de 250 001 à 350 000 € hors taxes de chiffre d'affaires : 2 %, - de 350 001 à 420 000 € hors taxes de chiffre d'affaires : 2.5 %, - à partir de 420 001 € hors taxes de chiffre d'affaires : 2.5 %.
<p align="center">Autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels pour les halles de Bruèges à Alès</p>	<p align="center">17/05/2024</p>	<p align="center">SARL SOCCER TEAM</p>	<p align="center">30100</p>	<p align="center">Prise d'effet rétroactive au 1^{er} avril 2024 pour se terminer au 31 mars 2029 à minuit</p>	<p align="center">Une redevance forfaitaire mensuelle sans part variable déclinée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une travée de 2300m² : 2000 € HT • une portion de travée de 896m² : 779,14 € HT <p align="center">Soit 2 779,14 € HT / mois</p>
<p align="center">Autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels</p>	<p align="center">13/12/2024</p>	<p align="center">SAS ME GROUP FRANCE</p>	<p align="center">75009</p>	<p align="center">La convention entre en vigueur à sa date de signature et</p>	<p>- Pour la CAPI : une redevance fixe de 1500 € annuelle ainsi que 25 % sur le C.A. réalisé</p>

<p>« cabine automatique de photos d'identité et photocopieur en libre- service à l'accueil de Mairie Prim' »</p>				<p>arrivera à échéance le 31 décembre 2028</p>	<p>- Pour le photocopieur : une redevance fixe de 150 € annuelle ainsi que 20 % sur le C.A. réalisé</p> <p>Prix planche photo : 5 € Prix copie noir et blanc : 0,20 €</p>
--	--	--	--	--	---